

Exécutoire le 14/04/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 28
Votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2026

Delib20260404

**Séance du
30 mars 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, M. ROSE Hervé, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir : Mme HALBOUT Émilie à Mme HAIZE-DUVAL Sandrine

Secrétaire : Mme MARCIENNE Emmanuelle

Exécutoire le 14/04/2026

N° Delib20260404

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Composition du Conseil d'Administration

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera composé de onze membres :

- le Maire, président
- cinq membres élus au sein du conseil municipal
- cinq membres extérieurs nommés par le Maire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN